

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/26

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME FLORENCE CALLOUX INFIRMIERE ET FIXATION DU LOYER

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHAIT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est exposé :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'acquisition du bien 11 rue de la Rozelle à Cellettes en date du 10 février 2026.

Considérant la nécessité de fixer un loyer et des charges cohérents avec les conditions de marché locatif local et les besoins de gestion de la collectivité,

Considérant la volonté du Bailleur de louer le local 11 rue de la Rozelle à Cellettes : **d'une superficie totale de 123 m².**

Considérant la volonté du PRENEUR – Mme Florence CALLOUX domiciliée 16 rue de la Hutterie 41120 CELLETES - de signer un bail avec la commune de CELLETES pour une location,

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260402-2026-26-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



Délibération N°2026/26 - AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME FLORENCE CALLOUX INFIRMIERE ET FIXATION DU LOYER (PAGE 2/2)

Suite à la demande de Mme Florence CALLOUX, il est proposé de mettre une partie du local 11 rue de la Rozelle à Cellettes, à disposition (16.10 m2 de local privé et 41 m2 de locaux partagés) afin d'y exercer son activité d'infirmière dans l'attente de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, à compter du 4 mai 2026.

Il est rappelé que le futur bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **trois cent euros (300 €)** (toutes taxes et charges comprises) que le PRENEUR s'oblige à payer au BAILLEUR en respectant le calendrier suivant : le 10 de chaque mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

△ DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Florence CALLOUX, avec une prise d'effet à **compter du 4 mai 2026**, pour une durée maximale de 18 mois, pour un montant mensuel de 300 € TTC et charges comprises.

△ DIT que cet acte sera signé « sous seing privé »

△ D'inscrire au budget de la commune, tous les frais occasionnés par la signature de ce bail.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026, affiché le 07/04/2026

A Cellettes le 03 avril 2026

Le Maire,

Joël RUPARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260402-2026-26-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026

